M. Lewis: Il peut juste dire ce qui s'est passé.

L'hon. M. Turner: C'est exact.

M. Lewis: C'est tout ce qu'il faisait.

L'hon. M. Turner: C'est exact.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence n'a pas suivi la conversation intervenue entre les deux députés et il est peut-être opportun de leur rappeler qu'ils doivent s'adresser à elle afin de lui permettre de prendre une décision si cette conversation se rapporte aux travaux de la Chambre.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je regrette que vous n'ayez pas suivi cette conversation mais, m'étant rassis, le ministre de la Justice a eu l'amabilité de me mettre au courant de certains faits touchant cette affaire et de m'avertir de ne pas aller trop loin. J'accepte l'avertissement. Je ne désire faire aucun commentaire, mais j'aimerais poser une question. Que ce serait-il passé si cela était arrivé à un travailleur ordinaire, par exemple à un chômeur de Colombie-Britannique qui aurait visité Québec pendant ses vacances?

Dans ce coin-là, quelqu'un se demande ce qui serait arrivé si la loi sur les mesures de guerre avait été en vigueur. On ne s'est pas excusé. Sauf erreur, les tribunaux sont saisis de l'affaire et je ne la commenterai pas davantage. Je dirai simplement qu'il est regrettable qu'un fonctionnaire de la Colombie-Britannique ait eu la mauvaise fortune de ressembler à un voleur de banque.

Une chose semblable peut fort bien arriver alors que la police jouit de pouvoirs ordinaires. Certains d'entre nous craignent que, avec les pouvoirs spéciaux accordés en vertu du bill C-181, des abus considérables ne deviennent monnaie courante, et nous nous en inquiétons. C'est pourquoi, mise à part la possibilité d'un litige constitutionnel, les députés de ce côté-ci de la Chambre, et au moins un de l'autre côté, ont voulu exposer leurs points de vues. Les Canadiens ont besoin d'un organisme de révision officiellement constitué. Je ne parle pas d'un organisme qu'on le tolère. Nous avons dit à maintes reprises qu'aux pouvoirs spéciaux il faut opposer un genre particulier de protection. L'un des problèmes, c'est que le gouvernement fédéral légalise de tels pouvoirs et les délègue aux procureurs généraux des diverses provinces, et que nous n'avons aucun droit de surveillance.

Je l'ai dit hier, la confiance est une chose merveilleuse, ainsi que la foi, mais, parfois, elles ne suffisent pas. On a dit que tous les membres du FLQ n'étaient pas nécessairement des terroristes. Je ne sais pas si cette distinction les rend plus acceptables; sans aucun doute, les terroristes sont inacceptables dans notre pays. Dans le passé, les Canadiens n'ont pas souvent eu à faire face à ce genre de personnes. Si ces gens ne sont pas des terroristes, qui sont-ils alors, et que font-ils? Poursuivent-ils des objectifs légitimes et est-ce pur hasard s'ils sont séparatistes? Le séparatisme n'est pas pour moi particulièrement acceptable, et il ne l'est pas non plus pour bien d'autres Canadiens.

Pourquoi nous faut-il ces pouvoirs? Est-ce pour régler le cas des membres du FLQ, qui ne sont pas des terroris-

tes, mais peut-être des séparatistes? Cherchons-nous à nous assurer le pouvoir qui convient pour traiter avec des gens qui n'ont pas commis de crimes? Nos institutions démocratiques devraient être assez solides pour pouvoir faire face à de telles idées, même en l'absence de pouvoirs spéciaux qui leur permettent d'appréhender des gens, non pas parce qu'ils ont commis des crimes, mais simplement parce qu'ils préconisent des idées peut-être inacceptables. Notre pays doit être fort; autrement, il ne vaut pas la peine de le conserver.

Il est fort à craindre que le remède envisagé, c'est-àdire les pouvoirs spéciaux, ou ses résultats soient bien pires que le mal. Nous disons cela en toute sincérité et sans aucune intention malveillante. Nous nous prononçons donc en faveur d'une commission, d'un tribunal ou d'un organisme de révision qui soit acceptable au gouvernement et qui se charge des préoccupations, soucis et craintes suscités par les excès dont j'ai parlé. A mon avis, si on le veut, on peut protéger les droits civils de la population, quels que soient la rigidité et le manque de souplesse du gouvernement et de la constitution.

• (4.20 p.m.)

J'aimerais ajouter un mot de félicitation à l'intention de mes collègues du parti conservateur pour la lutte qu'ils ont vaillamment soutenue afin de rendre le bill C-181 plus acceptable aux Canadiens qui sont sensibles aux questions des droits civils et aux menaces de ce genre qui sont faites aux nôtres. J'ai été impressionné par l'indignation manifestée par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), le député de Peace River (M. Baldwin) et le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield). J'ai écouté attentivement les propos du chef de l'opposition, homme impartial pour qui j'ai beaucoup de respect. Par sa logique, il m'a convaincu que je devais voter contre la troisième lecture du bill C-181, à moins que le gouvernement ne le rende plus acceptable. S'il a réussi à me convaincre que je devais voter contre la troisième lecture du bill C-181, je ne comprends pas pourquoi il ne s'est pas convaincu lui-même de le faire.

Des voix: Bravo!

- M. Rose: Voilà ce que je trouve bien difficile à comprendre. Dans toute cette affaire, le parti conservateur a, me semble-t-il, cherché à miser sur les deux tableaux.
 - M. Paproski: Ne mêlez pas les conservateurs à cela.
- M. Rose: Monsieur l'Orateur, au moins un conservateur a été écarté. Il est tout bonnement sorti du rang. Dans cette tentative du parti de miser sur les deux tableaux...
 - M. Paproski: Je suis revenu.
 - M. Rose: . . . ce parti a pu tomber entre deux chaises.

Une voix: Pas le député qui vient de revenir.

- M. Rose: Je ne songeais pas en particulier au député d'Edmonton-Ouest qui vient de rentrer.
- M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ma circonscription est celle d'Edmonton-Centre.